Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MODERNISATION ET RÉORGANISATION DU RÉSEAU HOSPITALIER VAUDOIS :

Deux tiers des hôpitaux vaudois se regroupent !

" Le paysage hospitalier vaudois est en profonde mutation. Plus des deux tiers des établissements subventionnés par l'Etat se regroupent pour renforcer leur complémentarité, améliorer la qualité de leurs prestations et consolider leur avenir. Ces résultats montrent que la démarche de réorganisation participative engagée par l'Etat porte ses fruits " a déclaré Claude Ruey, Chef du Département de l'intérieur et de la santé publique en prenant acte du rapport de la Commission paritaire Etat-GHRV (COPAR).

Il a fallu moins d'une année de travaux entrepris en concertation entre le Département de l'intérieur et de la santé publique (DISP) et le Groupement des hôpitaux régionaux vaudois (GHRV) dans le cadre du programme d'économie Equation 33 pour parvenir à ce résultat.

Quinze scénarios, impliquant 23 établissements, ont abouti. Tous ces scénarios sont en cours d'exécution, mais à un stade plus ou moins avancé. Par exemple : la fusion des hôpitaux de Montreux, du Samaritain et de Mottex, avec une gestion commune dès le 1er janvier 1998; celle des hôpitaux d'Aigle et de Monthey pour la constitution d'un hôpital intercantonal du Chablais, la création d'une société d'exploitation unique entre les hôpitaux de Nyon et de Rolle, la fusion entre les hôpitaux d'Yverdon et de Chamblon, la collaboration entre les hôpitaux du Pays-d'Enhaut et de Saanen.

Six décisions prises

Le Chef du département a communiqué les six décisions suivantes :

1. il donne son feu vert à la mise en oeuvre immédiate des scénarios négociés

2. il fixe un délai au 15 juin 1998 pour l'approfondissement des scénarios non aboutis (Hôpital de Moudon, Hôpital de la Grande-Fontaine à Bex, Hôpital de la Vallée, Hôpital de la Côte et Fondation Plein-Soleil) et ceux dont les économies ne sont pas encore chiffrées (Hôpital du Chablais, de l'Enfance, Ophtalmique et Orthopédique)

3. il demande l'examen d'autres pistes d'économies comme le regroupement de disciplines médicales

4. il affirme que toutes les démarches se feront dans la concertation

5. il confirme que la garantie de non-licenciement sera appliquée

6. il maintient la cible d'économie d'Equation 33 de 42 millions d'ici fin 1999.

On rappellera qu'entre 1992 et 1999, les économies réalisées par les hôpitaux privés subventionnés du canton se seront élevées à quelque 75 mios de francs.

Concrètement, la réorganisation et la modernisation du réseau hospitalier améliorera la sécurité des patients, la qualité des soins et l'économicité des traitements, notamment grâce à une concentration des équipements coûteux, à un regroupement des ressources et des volumes d'activité nécessaires à un fonctionnement rationnel des hôpitaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 janvier 1998

Claude Ruey, conseiller d?Etat, chef du DISP, 021 316.40.01 ou 316.42.39. Marc Diserens , chef du Service de la santé publique, 021 316.42.41 ou 316.42.39.